

République française
Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU

Délibération n°2025_065

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt deux décembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 18/12/2025

Date d'affichage : 18/12/2025

PRESENTS: CAMBOURNAC Thierry. DELOUS Fabrice. CASTAY Lionel. LAMARQUE Hervé. MEYLAN Marielle. Fabien LACOME. BAQUE Benoit CECEILLE Colette GASNIER Marie-José

EXCUSES ou ABSENTS : SOURBE Thomas. ANCELET Sylvie. MINJSBERGEN Cornelis. Hervé CHARLES. CASTAING Laurence. ADAM Martine.

ONT DONNE PROCURATION :

ADAM Martine donne procuration à Colette CECEILLE

CASTAING Laurence donne procuration à Hervé LAMARQUE

Hervé CHARLES donne procuration à Marielle MEYLAN

Secrétaire de séance : Benoît BAQUE

OBJET : Travaux d'aménagement de la traversée du village – Tranche 2 - Demande de DETR 2026

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour compléter l'aménagement de la traversée du village. Ils font l'objet de plusieurs devis totalisant un coût supplémentaire de 33 273,60 €. Il présente le détail de ces chiffrages et propose à l'assemblée de solliciter la DETR 2026 pour financer ce supplément.



Où l'exposé de M. le maire,
Après avoir délibéré,
Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux supplémentaires présentés pour un montant total de 33 273,60€ HT.
 - Décide de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 à hauteur de 40% de ces suppléments de coût soit d'un montant de 13 309,44 €.
 - Adopte le plan de financement suivant :
 - DETR 2026 : 13 309,44 €
 - Subvention territoire énergie : 2 138,78 €
 - Part communale : 17 825,38 €
- Total Ht : 33 273,60 €
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-Préfecture.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

